

1.5 RUMEUR

LORS DE DISCUSSIONS AVEC UN PROFESSEUR PRINCIPAL, DES ÉLÈVES LAISSENT SUPPOSER LA RAISON DE LEUR FATIGUE SCOLAIRE : CONSOMMATION DE DROGUES DANS DES SOIRÉES ENTRE COPAINS.

SCÉNARIOS	QUESTIONS QUI SE POSENT	CONSÉQUENCES	RECOMMANDATIONS
<p>Scénario 1</p> <p>Le professeur alerte le principal du collègue qui pense ne pas être concerné puisque la consommation s'effectue hors de l'établissement.</p>	<p>Où s'arrête la responsabilité de l'enseignant?</p> <p>Où s'arrête la mission éducative du chef d'établissement?</p> <p>Quelle confiance les élèves peuvent-ils continuer à leur accorder?</p>	<p>Risque de négation du rôle éducatif de l'école.</p> <p>Risque de mutisme des élèves dont le signal n'a pas été entendu.</p>	<p>↳ Permettre à l'équipe d'encadrement de réfléchir sur la question de la responsabilité éducative.</p> <p>↳ Rappeler la loi.</p> <p>↳ Rappeler les dispositifs de prise en charge sanitaire.</p>
<p>Scénario 2</p> <p>Le principal intervient dans la classe et menace d'exclusion les élèves qui seraient coupables.</p>	<p>A-t-on le droit d'exclure les élèves ou d'intervenir sur des situations extérieures à l'établissement?</p> <p>Doit-on agir sur le groupe ou à titre individuel?</p> <p>Comment travailler ces questions avec les familles?</p>	<p>La menace disciplinaire entraînera une perte de confiance des élèves face à l'établissement.</p> <p>L'exclusion ne traite pas le problème.</p>	<p>↳ Associer et responsabiliser les parents à toute démarche éducative, ce qui permettra de traiter sereinement le problème de fond.</p> <p>↳ Partir de l'élément objectif "fatigue scolaire" pour intervenir.</p>
<p>Scénario 3</p> <p>Le principal réunit tous les acteurs de l'équipe éducative.</p>	<p>Ne faut-il pas recueillir l'avis des parents et des élèves?</p>	<p>Le changement de pratique risque d'être limité si les élèves et les familles ne sont pas associés.</p>	<p>↳ Associer tous les acteurs de la communauté scolaire à cette réflexion afin d'aider les élèves à s'exprimer et à trouver d'autres modes d'expressions festives.</p>

Qualification pénale

L'article L 628 du Code de la santé publique réprime ceux qui auront d'une manière illicite fait usage de l'une des substances ou plantes classées comme stupéfiants.

"LES INCONTOURNABLES"

Prendre au sérieux l'information suggérée et ne pas en demeurer le seul détenteur.

S'appuyer sur l'élément concret "fatigue scolaire" pour démarrer une réflexion collective.

Pour en savoir plus:

(Renvoi au volume 2 du présent guide)

- L'évolution des modes de consommation (2.2.2)
- L'adolescence : au carrefour des potentialités(2.3)
- Le CESC (2.4.7)
- Liste des textes réglementaires